

appétences et régimes ...

Organisée à la demande de la CFDT, une première réunion, direction/syndicats, relative à l'ARTT à la dircom et dans les cicom s'est tenue le 4 septembre. M. Larrouturou s'est montré d'emblée plus ouvert à la discussion (*mais le restera-t-il ?*) que nous aurions pu faire craindre les termes d'un courrier adressé aux responsables de cicom courant août. Soyons rassurés : la formule 37 heures/37 jours ne sera pas la seule acceptée.

La direction s'attelle donc, selon les dires du directeur, « avec enthousiasme » au dossier ARTT, dossier qui se « coule » dans celui de la réorganisation de la direction centrale.

Le 15 septembre, l'ensemble des équipes (dircom et cicom) devront avoir fait leurs propositions précises (horaires mais aussi méthodes de travail) : la problématique est différente d'une équipe à l'autre, les solutions le seront aussi. « *J'attends de voir ce qui revient* ».

tous différents mais un peu identiques !

A la dircom, les sous-directeurs, les chefs de bureau, les chefs d'équipe et leurs adjoints devraient être au forfait « cadre ». Et les autres ? : « *j'attends qu'on me fasse la démonstration que le forfait est la bonne solution* ». En tout cas, il n'y a pas de logique d'une modalité différenciée liée à la catégorie (tel régime pour les A, tel régime pour les B...)

Une multiplication des régimes serait possible, même si le directeur tient à un point central : 37 heures/37 jours. M. Larrouturou a conscience que les agents craignent une certaine rigidité, il se veut rassurant mais tient au « principe de collectivité » pour les équipes faisant le même métier. Les possibilités de choix individuel seront limitées : le régime de travail d'une équipe doit « *être pensé collectivement* ». Et les cicom faisant tous le même boulot, un régime homogène devrait être possible.

Un souci pour la CFDT, partagé semble-t-il par les autres organisations syndicales : la consultation du personnel. La CFDT a insisté sur l'importance d'une

Mieux vaut tard que jamais. La Dircom se penche sur la question de l'ARTT. Après tout le monde. Il faut donc faire vite, c'est certain, mais la CFDT refuse la précipitation : pas de RTT bâclée ! Une première réunion début septembre, une autre prévue pour début octobre, et s'il en faut d'autres, la CFDT les demandera.

Le meilleur moyen de réussir cette RTT est d'associer tous les agents à la réflexion. Pas seulement les chefs de bureau ou les responsables de cicom. La CFDT revendique l'élaboration d'un questionnaire envoyé à chaque agent. Espérons qu'elle sera entendue...

les correspondants de la CFDT

♦ Thierry Naturel
cicom Languedoc-Roussillon
tél : 04 67 15 69 24
thierry.naturel@voila.fr
thierry.naturel@cicom.
finances.gouv.fr
♦ pour la centrale :
Daniel Rouzy
daniel.rouzy@syndicats.
finances.gouv.fr

consultation individuelle, sous forme de questionnaire portant entre autres sur les modalités d'aménagement souhaité. Elle ne voit pas l'utilité de s'enfermer dans une formule unique : pourquoi s'en tenir aux 37 heures ? M. Larroutourou dit « *noter positivement* » l'insistance de la CFDT. Nous verrons... rapidement si notre directeur a bien compris le message.

La CFDT souhaite que, outre le forfait pour les cadres, au moins 2 formules soient ouvertes aux agents et que, sauf nécessité de service, chacun ait la possibilité de choisir librement la formule qui lui convient. La CFDT a affirmé que la semaine des quatre jours devrait faire partie de ces possibilités. Réponse du directeur : pourquoi pas si des équipes le croient utile, mais cela entraîne des horaires chargés. S'agissant des cadres, la CFDT a demandé que leur définition soit précisée et qu'ils aient la faculté d'opter entre le forfait et le régime horaire de leur équipe. Horaires variables ? « *Cela peut être une bonne solution* ». Il faut alors un vote des agents.

Une autre rencontre direction/syndicats aura lieu début octobre.

tous égaux ?

« *Le régime ARTT sera le même pour tous les cicom* » nous dit le directeur.
Ce dont la CFDT se réjouit.
S'il n'y a pas malentendu sur le sens du terme.
Pour la CFDT, à régime identique, possibilité de modalités différentes. En clair, le nombre de jours de congés (la base) doit être identique d'un cicom à l'autre et quelle que soit la direction d'origine des agents.
En la matière, et parce qu'il n'y a pas de raison qu'un agent soit défavorisé en étant mis à disposition de la dircom, pourquoi ne pas s'aligner sur le régime le plus favorable des directions du ministère ? Une question pour exemple : les jours comptables seront-ils intégrés ?

la RTT mise en œuvre dans les directions du minéfi

	Trésor	Impôts	Douanes	Insee	CCRF
horaire annuel cas général	semaine de - 38 h 30 : 45 jours CA + RTT - 38 h : 43 jours - 37 h : 37 jours - 36 h : 31 jours	semaine de - 38 h 30: 45 jours CA + RTT - 38 h : 42 jours - 37 h 30 : 40 jours - 36 h 12 : 32 jours	semaine de - 38 h 30 : 45 jours CA + RTT - 37 h : 37 jours - 36 h : 31 jours	semaine de 37 h 30 : 40 jours CA + RTT	semaine de - 38 h 30 : 45 jours CA + RTT - 37 h 30: 40 jours - 36 h : 34 jours
cas particuliers	réseau comptable : on rajoute 2 jours ; Alsace/Moselle : + 2 jours ; commémoration de l'abolition de l'esclavage dans les DOM : + 1 jour				
jours de fractionnement	5 jours hors période (HP) : 2 jours de fractionnement 3 ou 4 jours HP : + 1 jour	6 jours HP : + 2 jours 3 jours HP : + 1 jour	6 jours HP : + 2 jours 3 jours HP : + 1 jour	à ce jour, ils étaient attribués à tous les agents	6 jours HP : + 2 jours 3 jours HP : + 1 jour
choix de la formule	choix par service	choix individuel	choix par service	formule unique, pas de choix	possibilité de choix personnalisé